

EDITION 2022



Guide
DU RÉSEAU
DE TRANSPORTS
INTERURBAIN
du PAS-DE-CALAIS

433

434

435

KEOLIS
PAYS D'ARTOIS

 **Région**
Hauts-de-France

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE 6

Zone de Saint-Pol-sur-Ternoise

Obtention d'une délégation de service public pour une durée de huit ans, effective depuis le 1^{er} septembre 2021 avec la Région Hauts-de-France.

Plusieurs liaisons interurbaines **P6 (433/434/435)**

- **Ligne 433** : Hesdin/ Saint-Pol sur Ternoise/ Bruay
- **Ligne 434** : Frévent/ Hesdin
- **Ligne 435** : Doullens/ Saint-Pol sur Ternoise

Circuits scolaires.

Flotte de véhicules : 54 dont 2 GNV

Périmètre 6 : regroupement de transporteurs : Keolis Pays d'Artois, Bajus Transport, Descamps Duavant, Hesdin Voyages, Keolis Westeel, Voyages Mullie.



LE B.A.-BA DU CAR !

Comment bien préparer son voyage ?

C'est facile :

- **Repérez votre trajet sur le plan** en fonction de celui le plus proche de chez vous.
- **Consultez régulièrement les horaires de passage** grâce aux fiches horaires papier, sur le site internet ou au point d'arrêt. Vous y retrouverez les informations sur les lignes (numéros, destinations et horaires) régulièrement mises à jour, évolution au cours de l'année.
- Les arrêts sont signalés par **des poteaux** ou **des abris bus**.
- **Faites l'appoint / préparez la monnaie.**
- **Attention, l'accès est interdit aux enfants de moins de 11 ans non accompagnés d'un adulte**, en dehors du trajet scolaire.

Pendant votre voyage

- Se présenter à l'arrêt au minimum **5 min** avant l'heure de passage.
- Faire signe au conducteur lorsque le car arrive.
- Être muni d'un titre de transport valable et le valider à chaque montée dans le car.
Une non-validation = infraction.
- À l'arrivée, utiliser les boutons « **arrêt demandé** » et descendre !





LE BUS, MODE D'EMPLOI

Il est interdit de :

- **Fumer / vapoter.**
- **Dégrader, détériorer** les équipements et installations à bord des véhicules, sous peine de contraventions.
- **Porter atteinte** à la sécurité publique.
- Transporter des **matières dangereuses** ou colis contenant des **substances dangereuses.**
- Les **bagages, colis, vélos, trottinettes, poussettes** doivent être placés dans les soutes ou à l'emplacement réservé UFR s'il est disponible.
- Sont admis les **animaux domestiques de petite taille** transportés dans un panier ou sacs sur les genoux et les **chiens-guides d'aveugles tenus en laisse et muselés.**

FOCUS SÉCURITÉ! ⚠

- Je monte par la porte avant.
- Je m'attache avec la ceinture de sécurité.
- Je ne laisse rien traîner dans l'allée centrale.
- Je respecte le confort de tous, en baissant le son et en utilisant des écouteurs.
- Si je suis une personne prioritaire, je me renseigne auprès du conducteur pour occuper une place prioritaire.

AMENDES ET CONTRAVENTIONS

En cas de non-respect du règlement intérieur, il sera demandé au contrevenant de s'acquitter d'une indemnité forfaitaire fixée comme suit :

Titre de transport non valable (périmé/ non valide) et absence de titre de transport*	45€
---	-----

Fumer à bord du car	68€
---------------------	-----

Trouble de la tranquillité des voyageurs, dégradations volontaire, entrave au fonctionnement du service...	135€
--	------

*Le contrevenant devra également s'acquitter de la somme due au titre. Tarifs au 01/09/22 – sous réserve de modifications.

En cas de paiement différé, des frais de dossier de 38 euros seront ajoutés (10 euros en cas de paiement sous 15 jours).

NOUVEAU L'INFO DU RÉSEAU DANS UNE APPLICATION

- ✓ Fiches horaires
- ✓ Plans du réseau
- ✓ Boutique en ligne
- ✓ Informations en temps réel

433

HESDIN

SAINT-POL-SUR-TERNOISE
BRUAY-LA-BUISSIÈRE

434

FRÉVENT
HESDIN

435

DOULLENS

SAINT-POL-SUR-TERNOISE



FLASHÉZ & TÉLÉCHARGEZ
l'application mobile **CityAll**.

Rejoignez l'espace de votre réseau de transport
«P6 et P7 du 62» pour consulter l'ensemble des
fiches horaires.



RÉCLAMATIONS, RENSEIGNEMENTS ET OBJETS TROUVÉS

Une question ? Une réclamation ?

Pour toute réclamation ou demande d'informations sur les transports (horaires, arrêts, itinéraires), contactez le siège du lundi au vendredi de 8h à 18h au **03 21 62 42 08**.

Par internet : **www.keolispaydsartois.com**, **CityAll**

Par mail : **contactHDFp6@keolis.com**

Aux arrêts : horaires aux poteaux

Les objets trouvés



Les objets trouvés sont conservés 1 an au siège du transporteur ou ils peuvent être retirés par leur propriétaires sur justification de son identité. L'exploitant n'est pas responsable des objets perdus et volés dans les cars.



**LES BUS DE VOTRE RÉSEAU
DISPOSENT DU WIFI GRATUIT**

JE MONTE, JE VALIDE !

Pour être en règle, **il faut valider votre billet ou carte à chaque montée !**

Pourquoi ?

Lorsque vous validez, on comptabilise le nombre de personnes, on remonte l'information pour la sécurité et on adapte le nombre de cars en fonction de vos besoins !

GRILLE TARIFAIRE, TITRES DE TRANSPORT ET ABONNEMENTS

P6

TICKET UNITAIRE : 1€

Valable pour 2h de trajet / GRATUIT pour les – 4 ans

TICKETS URBAINS

TADAO ticket unitaire papier : **1.20€**

TADAO Pass Journée papier : **3€**

La plupart des titres de transport sont vendus à bord des cars.

Les abonnements

Abonnement mensuel

30 euros / Titre rechargeable sur votre autopass, utilisation illimitée sur le réseau, vendu à bord du car.

Abonnement annuel

300 euros / Utilisation en illimité sur le réseau, vendu en boutique en ligne*.

Abonnement mensuel réduit

10 euros / Bénéficiaires : - 26 ans et + 65 ans, Coup de pouce, CMI / Utilisation illimité sur le réseau durant 1 mois/ Vendu à bord après validation de droits sur la boutique en ligne.

Abonnement annuel réduit

100 euros / Bénéficiaires : - 26 ans et + 65 ans, Coup de pouce, CMI / Utilisation illimité sur le réseau durant 1 an/ Vendu sur la boutique en ligne après validation des droits.

**Abonnement annuel étudiant
bousier - Gratuit**

Utilisation illimitée sur le réseau durant 1 an (dont week-end et vacances scolaires) / Demande doit être effectuée sur la boutique en ligne.

Abonnement Jeunes (-26 ans) pendant les vacances scolaires et le week-end - Gratuit

Utilisation illimitée sur le réseau le week-end et pendant les vacances / Valable pendant l'année scolaire en cours / faire la demande sur la boutique en ligne.

Pour info !



Depuis le 1er janvier 2009, avec la Prime Transport, les employeurs doivent prendre en charge 50% du coût des abonnements de transport public de leurs salariés pour leurs déplacements domicile-travail. Renseignez-vous auprès de votre employeur.

Continuez
de voyager
en toute
SÉRÉNITÉ!

Le Réabonnement
PENSEZ-Y DÈS À PRÉSENT!
Rendez-vous sur la boutique en ligne.

433

HESDIN

SAINT-POL-SUR-TERNOISE
BRUAY-LA-BUISSIÈRE

434

FRÉVENT
HESDIN

435

DOULLENS

SAINT-POL-SUR-TERNOISE

Plus d'informations / fiches horaires sur

transports.hautsdefrance.fr

Ou téléchargez l'application **CityAll!**



KEOLIS
PAYS D'ARTOIS



LES SERVICES POUR FACILITER VOS DÉPLACEMENTS

Contactez-nous au :

03 21 62 42 08 à votre disposition
du lundi au vendredi de **8h à 18h**

Consultez le site internet :

transports.hautsdefrance.fr

Pour des trajets encore plus agréables,
retrouvez les informations pratiques du réseau
sur notre application :



◀ **CityAll**

Téléchargeable sur :



L'information aux arrêts ou dans les véhicules :

Horaires aux poteaux, fiches horaires / Qr code disponibles
dans les véhicules pour connaître les **horaires**, les **arrêts**
et **communes desservies**.